



PV approuvé

Procès-verbal

152^e Assemblée générale du 13 mai 2014

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, secrétaire SPA HL

Préambule

Ouverture de la séance à 19h40 à l'hôtel Astra à Vevey.

30 membres sont présents (y compris le Comité et le président de la Fondation). Danièle Favrod a reçu les procurations de Mme Loredana Bedina et Mme Bernasconi (membres) ; Emmanuelle Gros a reçu 5 procurations, celles de Mme Fagone Febronia, Laurence Favre-Bulle, M. Jean-Luc Favre-Bulle, M. Mike Favre-Bulle, Mme Cynthia Favre-Bulle ; Mme Caroline Matthey a reçu les procurations de M. Marc Matthey et Mme Paula Matthey. Au total, cela fait 40 voix pour les votations.

L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

1) Bienvenue

Le président, M. Michel Vincent souhaite une très cordiale bienvenue aux membres venus ce soir, à M. Philippe Rohrbasser, président du Conseil de Fondation, à Madame Viquerat, responsable du refuge et membre du Conseil de Fondation, M. Albert-Edouard Fahrni, notaire, membre du Conseil de Fondation et à M. Bernard Degex, syndic de la Commune de Blonay, seul représentant des municipalités environnantes.

Personnes excusées

Les syndics des autres communes et le SLC Riviera Chablais (éducateur canin) ont fait part de leur impossibilité de venir, tout comme un certain nombre de membres et des vétérinaires. M. François Martin, membre du Comité s'est également excusé en raison d'un problème de santé. Mme Séverine Painvin, candidate pour le Comité est absente. Mlle Tamara Reich et M. de Graffenried se joindront peut-être un peu plus tard.

Modifications à l'Ordre du Jour

Aucune demande pour l'ordre du jour n'a été faite par écrit avant cette Assemblée.

M. Carrard fait remarquer qu'au point 12, la phrase « qui doivent parvenir à la SPA au minimum 10 jours d'avant l'assemblée » n'est pas en cohérence avec les statuts. Cette phrase est donc barrée.

L'Ordre du jour est ainsi adopté.

2) Nomination des scrutateurs

Monsieur Carrard accepte d'assumer la fonction de scrutateur pour cette assemblée.

3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 25 avril 2013

Page 5, 4e alinéa, correction : « M. Carrard adresse à M. Bovay la question s'il était imaginable pour sa commune de s'aligner sur l'exemple de St-Légier. » On corrige « ...s'il était possible de s'aligner sur l'exemple de *Blonay*.

Ce procès-verbal est ainsi accepté avec remerciements et sera mis en ligne avec la date correcte après cette assemblée générale.

4) Rapport d'activité 2013

Le Comité s'est réuni à huit reprises depuis la dernière AG.

Le président remercie la responsable du refuge Madame Martine Viquerat et ses collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année.

Martine Viquerat saisit l'occasion pour remercier Olivier, qui assume les nettoyages. Elle donne lecture des statistiques du refuge concernant les diverses activités de ce dernier.

La SPA a pu bénéficier de divers legs mais reste toujours dans les chiffres rouges en raison des frais de fourrière qui ne sont toujours pas pris en charge par les communes.

Récolte de fonds

Cf. point « Participation des communes aux frais du refuge ».

Travaux

Le refuge n'a pas entrepris de travaux conséquents cette année.

Site Internet

Carole Busslinger poursuit la mise-à-jour du site Internet. On la remercie pour son investissement.

Manifestations

Danielle Favrod a organisé comme chaque année les stands traditionnels à la foire de St-Martin à Vevey et la Fête au village à St-Légier.

Le 22 septembre 2013, une journée « portes ouvertes » a été organisée avec différents stands devant le refuge dans le but d'informer le public de ses activités.

Le 9 novembre 2014, une journée ouverte au public sera organisée à la salle communale de St Légier sur initiative d'Emmanuelle Gros, collaboratrice du refuge, qui montrera qu'une SPA ne s'occupe pas seulement d'animaux domestiques. Différents intervenants présenteront leurs photos ou des conférences pour faire connaître la flore et la faune. Lolita présentera plusieurs de ses films. Cette journée sera annoncée par des flyers, le journal l'Ami des animaux, le site de la SPA HL et par Facebook.

Remerciements

Le président adresse ses remerciements à tous les amis de la SPA qui soutiennent le refuge par leurs dons ou leur investissement personnel, et au vétérinaire-conseil M. Dupont, qui a œuvré pour la SPA en 2013.

Participation des communes aux frais du refuge (point traité en début de la séance)
Aucune décision n'a été prise par les communes concernant le financement des tâches d'utilité publique assurées par le refuge (fourrière). Ce sujet donne bien du souci au Comité, qui s'active depuis plusieurs années et de toutes les manières possibles pour obtenir une participation des communes concernées.

5) Présentation des comptes 2013 et du budget 2014

Monsieur Naziri de la fiduciaire Office Consultant présente les comptes et le budget.

Au bilan, on retrouve les pertes habituelles.

Profits et pertes, comparatif 2012-2013 : baisse des rentrées en raison du dîner de soutien en 2012 ; les ventes de matériel ont un peu baissé ; différence au compte des cotisations : lors du paiement de la cotisation, les membres ajoutent parfois un don.

Charges du personnel : petite augmentation liée à l'engagement de personnel temporaire durant l'été.

Charges financières : les frais d'envoi des banques ont augmenté légèrement.

Pensions : on note une augmentation de factures non acquittées dans les délais.

Dons et contributions PSA : La fondation I-dee a fait deux dons de CHF 4'000.- chacun. La PSA a versé sa contribution à la campagne de stérilisation.

Fourrière : Les statistiques faites concernant les frais de fourrière font ressortir un total de coûts d'environ CHF 100'000.-. Ce chiffre est confirmé par un calcul basé sur le temps de travail consacré à ces animaux.

Un membre souhaite connaître la nature des frais de fourrière.

Ces coûts, qui ne peuvent être refacturés, comprennent des actes en lien avec l'animal pris en charge (logistique, contrôle vétérinaire, vaccins, soins plus importants, animaux portants qui restent plus longtemps, etc.).

M. Carrard souhaite savoir quelles démarches ont été faites pour recouvrir les pertes sur débiteurs ? Il s'agit d'un cas isolé d'une personne qui possédait quatre chats et n'arrivait pas à les assumer financièrement.

M. Carrard se dit souverainement dérangé par le manque de participation des communes, surtout de St-Légier, ce qui ressort très clairement au point « Aide, soutien et succession ». Il prie le président du Conseil de la Fondation M. Rohrbasser de transmettre le message.

Budget 2014

Collectes : les rentrées provenant de journées portes ouvertes et autres collectes sont toujours difficiles à chiffrer et donc prévues au budget avec une estimation prudente.

La perte prévue au budget est comptée sans le soutien de la Fondation, qui se fera en fonction de la capacité financière de cette dernière, et sans une hypothétique aide communale.

Successions : certains legs sont déjà connus, mais pas chiffrables en raison de la durée des procédures de la justice de paix ; ces prévisions sont donc à prendre avec prudence.

Salaires/charges sociales : prévus à la hausse en raison d'une légère augmentation des salaires en 2014.

Question : Où peut-on trouver les CHF 100'000.- de frais de fourrière au budget ? Ces frais de fourrière ne sont pas présentés à part au budget mais se trouvent dans les dépenses comme les achats de nourriture, les salaires, etc. Par contre, les communes ont reçu une présentation distincte qui démontre clairement la répartition des frais de fourrière.

6) Rapport de vérification des comptes 2013

Mme Kohli donne lecture du rapport des vérificateurs, qui arrivent à la conclusion que la comptabilité est tenue correctement.

Question : est-ce que les contrats de fourrière ont effectivement été résiliés ? Le président et Mme Viquerat ont eu un entretien avec Sécurité Riviera qui estime que la résiliation de ces contrats avec les communes serait une erreur. Dans la pratique, la police devrait alors déposer les animaux à une autre SPA, notamment St-Catherine, qui est déjà surchargée, et facturer ces trajets plus longs ainsi que les prestations du service de Police aux communes. De plus, il est pratiquement impensable que le refuge refuse

tout animal arrivant pour la fourrière. M. Carrard pense qu'il serait intéressant d'avoir une prise de position écrite de la part de la police.

Le syndic Bernard Degex se félicite de la position de Sécurité Riviera.

7) Approbation des points 3, 4, 5 et 6

La Président fait voter l'Assemblée sur ces 4 points.

Ces points sont adoptés sans opposition ni abstention.

8) Décharge au Comité et au trésorier

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au Comité et au trésorier.

9) Fixation de la cotisation 2015

Le Comité propose de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2015.

La proposition est acceptée sans commentaire par l'Assemblée.

10) Nominations statutaires

Le mandat de trois ans du Comité arrivant à échéance, des réélections sont à l'ordre du jour. Depuis la dernière Assemblée Générale, les personnes suivantes ont donné leur démission :

Le responsable des enquêtes, Maurizio Gardini, en raison d'un éloignement de son domicile, et Vincent Schott, suite à d'importants problèmes de santé.

Le comité est actuellement composé des personnes suivantes :

Président	Michel Vincent
Vice-président	-----
Déléguée aux manifestations et auprès de la PSA	Danielle Favrod
Délégué aux infrastructures	Pierre-Alain Egger
Responsable de la communication	François Martin
Secrétaire	Bettina Greiner
Responsable des enquêtes	-----

Les statuts prévoient un comité composé de 5 à 7 membres. Il est donc conforme dans sa configuration actuelle.

Le comité souhaite se donner du temps pour examiner les candidatures qui lui sont parvenues récemment. Une lettre de motivation est encore attendue. Le Comité souhaite présenter ces candidatures lors d'une prochaine assemblée, une fois qu'il les aura rencontrées. L'élection de nouveaux membres au Comité n'a de sens que si les compétences viennent compléter celles du Comité déjà en place.

M. Carrard exprime sa surprise par rapport à cette proposition du comité, car elle n'est pas inscrite ainsi à l'ordre du jour. Il propose, au contraire, que l'assemblée passe à l'élection des candidates, supposant qu'elles pourraient peut-être apporter des compétences utiles au Comité.

Le Président évoque l'autre possibilité, qui serait que le Comité se représente simplement dans sa formation actuelle.

Une discussion s'ouvre entre les partisans d'une élection immédiate et les membres qui sont contre une élection avant que le Comité n'ait pu rencontrer les candidates pour connaître leurs motivations.

M. Carrard demande à connaître les attributions au sein du comité et les postes vacants. Tous les postes au Comité sont actuellement repourvus à l'exception de celui du vice-président.

M. Carrard aimerait connaître le fonctionnement du comité. Le Président explique que tous les membres du comité actuel ont une tâche qui leur est attribuée en fonction de leurs qualités qu'ils peuvent apporter au comité. Par contre, il n'est pas prévu dans les statuts que tout bénévole qui assume une tâche au sein du refuge doive intégrer le Comité. Un fonctionnement hors Comité est tout aussi possible.

Les deux candidates ayant fait part de leur intérêt pour un poste au Comité sont Mme Florence Kohli, qui officie actuellement hors Comité comme contrôleuse post-adoption, et Mme Séverine Painvin (absente ce soir). Sur demande d'un membre, le président donne lecture des lettres de motivation des candidates. Mme Kohli se présente brièvement. Elle s'occupe toutes les semaines bénévolement des chats au refuge et se propose pour assumer les contrôles post-adoption.

Le président fait voter la réélection du comité en place.

Tout le Comité est réélu à l'unanimité.

Par un deuxième vote, l'assemblée élit les nouvelles candidates avec 28 voix.

Élection d'un vérificateur des comptes

Madame Florence Kohli est sortante.

M. Michel Dupont se dit intéressé. Il est élu par applaudissements par l'assemblée.

11) Rapport de la Fondation

En 2013, CHF 100'000.- ont été versés par la Fondation à l'association pour aider cette dernière à faire face aux tâches auxquelles elle doit faire face.

La **succession Moradpour** est toujours bloquée en raison de contestations de plusieurs SPA ne figurant pas sur le testament qui n'acceptent pas les propositions qui leur sont faites pour régler cette succession. A ce jour, l'issue de cette procédure reste incertaine. Dans la pire des hypothèses, si les SPA bénéficiaires n'arrivent pas à trouver un consensus, il se pourrait que le juge annule simplement cette succession.

Agrandissement et rénovation du refuge : les travaux devraient commencer cette année. Un nouvel architecte a été nommé en la personne de M. Zbinden. Ensemble avec M. Egger, responsable des infrastructures au sein du comité, les plans ont été refaits pour réduire les volumes de la rénovation, et par là les coûts, suite au refus des banques d'accorder un crédit à la SPA HL.

M. Rohrbasser regrette la passivité des communes dans le dossier du financement de la fourrière. L'impôt sur les chiens est essentiellement utilisé pour remplir et vider les caissettes de sacs pour les crottes canines, et le surplus est attribué à d'autres frais communaux sans lien avec les animaux.

M. Rohrbasser termine sa présentation avec un « coup de cœur », un appel à l'adoption de Chaussette, un golden retriever de 10 ans qui vit depuis 13 mois au refuge sans

trouver de nouveau maître. Il espère vivement que son appel permette de dénicher un adoptant.

12) Propositions individuelles et divers

Questions des membres

M. Carrard suggère d'annoncer la manifestation du refuge prévue pour le 9.11.2014 sur le site Internet de la commune de Blonay (le site de St Légier renvoie la lecture sur le site de Blonay).

M. Carrard aimerait savoir si des démarches ont été entreprises vis-à-vis de la banque concernant l'affaire de M. Jaccard. Selon M. Rohrbasser, ces démarches coûtent beaucoup sans donner de vrais résultats. De plus, au vu des actes de défauts de biens de M. Jaccard, il n'y a pas beaucoup d'espoir de récupérer de l'argent.

M. Carrard constate que le site Internet de la Fondation donne un lien qui renvoie sur le site de l'association, mais qu'il n'y a pas de lien en sens inverse. Le comité y remédiera.

Un autre membre s'enquiert sur la cohabitation avec la société Carbone durant les travaux du nouveau site de cette société qui se construit juste à côté du refuge. Mme Viquerat répond que les relations sont bonnes et que tout est mis en œuvre pour ménager tant les animaux que les collaborateurs.

M. Carrard aimerait savoir dans quelle mesure la Fondation exerce un contrôle sur la gestion de l'association. M. Rohrbasser explique qu'actuellement un contrôle n'est plus nécessaire du fait que l'association se gère de façon autonome et sans problèmes.

M. Carrard souhaite également connaître les avoirs de la Fondation : le capital se monte à environ CHF 1'800'000.-, capital qui sera investi en parti pour les travaux futurs de rénovation et qui sert aussi depuis de nombreuses années à couvrir les pertes annuelles de l'association.

M. Carrard suggère que le comité organise une étude sur le degré de satisfaction des collaborateurs du refuge. Le Comité en prend acte.

M. Degex remercie la SPA pour son travail. Il répond à la question de l'impôt sur le chien : en tant qu'impôt, ces montants encaissés ne sont pas affectés à une utilisation précise. Pour l'affecter à une utilisation déterminée, il devrait être transformé en taxe.

Les questions et commentaires individuels étant alors épuisés, le Président lève l'assemblée à 22h15.

L'assemblée se rend au foyer pour partager le traditionnel verre de l'amitié.

Vevey, le 15.12.2014


Bettina Greiner
Secrétaire SPA HL